

Maison de l'emploi de
Haute-Saintonge

Résidence Philippe
Bâtiment D
17500 Jonzac

Accueil du public :

Du lundi au vendredi
9h-12h30 14h-17h30

Tél : 05 46 48 58 10
contact.mde@haute-saintonge.org

Site internet :
www.mde-haute-saintonge.com

Sommaire

- Page 1 : Edito
- Page 2 : A la découverte de la MDE
- Page 3 : Les chiffres de l'emploi
- Page 4 : Zoom sur...
Agenda

L'association



Directeur de la
publication : J-M. Rapiteau

Rédacteur en chef : F. Laborde

Conception, rédaction et
réalisation : T. Gervais, Maison
de l'emploi

Impression : MDE Jonzac

Dépôt légal : à parution

ISSN : 2110-624X

Edito



Jean-Michel Rapiteau

Président de la Maison de l'Emploi de Haute-Saintonge

N°50 – Septembre 2022

Dans un environnement impacté par la guerre d'Ukraine avec les conséquences humaines dramatiques pour ses habitants, mais aussi des répercussions économiques sur le monde ; on note que cette année est marquée par l'augmentation des prix de l'énergie, des céréales, des engrais, des crédits à l'investissement, des matériaux et matières premières, la sécheresse, sans oublier la spéculation, qui alimentent une inflation entraînant des conséquences directes sur la vie quotidienne. Dans ce sombre climat, nous avons le plaisir de constater une embellie sur l'emploi avec un nombre de chômeurs de catégorie A le plus faible de ce siècle.

Une des contreparties de cette bonne évolution se manifeste pour les entreprises par une pénurie de main d'œuvre disponible ralentissant le développement de notre économie, donc d'une amélioration globale des finances de la France. Dans ce contexte, la Maison de l'emploi travaille sur ce sujet avec les entreprises pour améliorer les pistes de recrutement à court et moyen terme. Prévoir et aider les entreprises de Haute-Saintonge en matière de ressources humaines est l'essentiel de notre action. C'est notamment le cas dans le cadre de l'ERIP (Espace Régional d'Information de proximité), en partenariat étroit avec les établissements d'enseignements (CLEE), les clubs d'entreprises et les chambres consulaires, lors de matinales d'informations sur des sujets d'actualités impactant la vie des entreprises, ou profitant d'autres manifestations comme la semaine de l'industrie pour faire rencontrer les jeunes et leurs encadrants avec l'économie locale.

Exemples :

Le 16/11 : Atelier « Mini chaîne de production alimentaire » destiné aux jeunes hors scolaires avec comme partenaires l'IFRIA, ARIA, et Mission Locale.

Le 17/11 : Visite de l'usine Labeyrie Fine Food destinée aux professionnels de l'orientation et accompagnements socioprofessionnels.

Le 01/12 : Présentation et Atelier destinés à tout public en recherche d'orientation, d'information, d'emploi. Les partenaires sont Starter Nouvelle Aquitaine, Mission Locale, Greta, AFPA, Pôle formation, CFA académique, ainsi que le témoignage des entreprises TKM de Pons et Métalite de Mirambeau.

Nous sommes dans notre mission qui est d'anticiper, informer, acheminer l'information sociale et aider à sa mise en œuvre chez les TPE. Nous avons gagné la confiance de nos partenaires et entreprises mais comme le disait JP SARTRE : « la confiance se gagne en gouttes et se perd en litres ».

Tout ceci pour résumer notre inquiétude sur l'arrivée de « France Travail » qui fait débat car ce vaste chantier, aux contours très flous, est désormais lancé. Ou plutôt les travaux préparatoires. Lundi 12 septembre, une mission de « concertation et de préfiguration relative à France Travail » a été confiée au Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises, Thibaut Guilluy. Elle doit s'achever fin 2022. Olivier Dussopt, le ministre du Travail, a indiqué qu'il espérait une mise en place progressive à partir de 2024. Difficile de dire quelles seront les conclusions de cette mission. Sera-t-il question seulement d'outiller les acteurs du Service Public de l'Emploi pour leur permettre de partager les informations, se coordonner et mieux suivre le parcours des bénéficiaires ou va-t-on vers une véritable fusion à terme ? Quelle place pour les régions dont l'orientation et la formation font aujourd'hui partie des compétences mais pas l'emploi ? Et pour le Département en charge du RSA ? Quid de l'avenir de notre maison ?

A la découverte de la MDE

Les clauses sociales dans les marchés publics

La clause sociale est un levier majeur pour les collectivités publiques qui souhaitent encourager l'insertion d'un public en difficulté.

En effet, lorsqu'une collectivité passe un marché public, elle a l'opportunité d'y inclure une clause sociale. D'un premier abord cette clause peut être perçue comme une contrainte pour la collectivité et l'entreprise attributaire du marché. Or, bien au contraire, la clause n'est techniquement pas complexe à mettre en œuvre : la MDE, dans son rôle de facilitateur, épaulé l'entreprise et la collectivité durant tout le processus.

De nombreuses collectivités se sont engagées sur ce dispositif (Communauté de Communes de Haute-Saintonge, mairie de Jonzac, mairie d'Orignolles, mairie de Chamouillac, mairie de Bussac Forêt, mairie du Fouilloux, mairie de Cercoux,...). La MDE est le relais territorial de la clause. Que vous soyez Maire ou chef d'entreprise, nous sommes là pour répondre à vos interrogations et vous accompagner tout au long du processus.

A retenir : Pour les collectivités : en amont de la passation du marché, la MDE peut vous informer sur la clause. Si vous décidez de clausurer un marché, la MDE vous accompagnera dans la définition des lots pouvant comporter des clauses sociales et dans le calcul des heures d'insertion. Elle s'assurera ensuite de la bonne exécution de la clause dans le marché.

Pour les entreprises : si vous avez été retenu dans le cadre d'un marché public comportant une clause d'insertion, vous devez prendre contact avec le facilitateur local (la Maison de l'emploi de Haute-Saintonge). La MDE vous présentera les différentes options qui s'offrent à vous afin de répondre à votre engagement d'insertion. Elle effectuera également le suivi du bon déroulement de la clause avec les parties prenantes.

Plus d'informations au 05.46.48.58.10

Un exemple de réussite :

Dans le cadre d'un marché comportant une clause d'insertion, une entreprise du bâtiment a souhaité recruter un jeune. Ce jeune, suivi par la Mission Locale, a alors intégré l'entreprise pour un CDD de 8 mois. En parallèle, il a pu bénéficier d'un accompagnement logement (via le CLLAJ) et d'une aide à la mobilité (via la plateforme mobilité de la Mission Locale). Grâce à ces différents soutiens, le jeune a pu passer et obtenir son CAP en candidat libre et est actuellement en CDI dans cette entreprise. Une réussite pour le jeune et l'entreprise !

Le club d'entreprises Défi Haute-Saintonge s'engage avec les membres de la Maison de l'emploi pour l'inclusion de tous les publics

L'assemblée générale du Club Défi Haute-Saintonge a eu lieu le 22 septembre dernier.

Lors de ce moment, le bureau a été renouvelé : Arnault Chauvière (cabinet Lalande et Associés) devient le nouveau Président du Club.

Le club compte actuellement 64 entreprises adhérentes (cela représente plus de 2100 salariés) issues de différents secteurs d'activités : BTP, transports, commerce, agroalimentaire, banque et assurance, bois, etc...

Les entreprises du Club ont sollicité la MDE pour co-organiser des réunions régulières et contribuer au bon fonctionnement du club, le but étant de créer du lien et de favoriser les échanges entre les entreprises et autres acteurs économiques et sociaux.



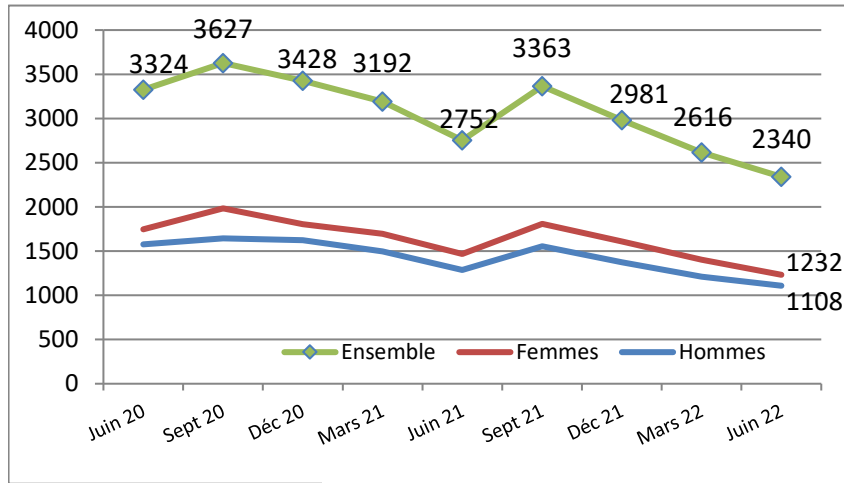
Zoom sur les matinales RH

Mises en place en fin d'année 2021, ces matinales sont destinées à donner des informations et échanger sur certains sujets (nouvelles réglementations, des informations ou services peu ou mal connus, etc...). Elles sont destinées au chef d'entreprise et responsables de service des entreprises de Haute Saintonge intéressés.

Plus d'informations au 05.46.48.58.10

Les chiffres de l'emploi en Haute-Saintonge

Evolution trimestrielle du nombre de Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois au 30 juin 2022 – Catégorie A



Source : Pôle Emploi; Tt : MDEHS

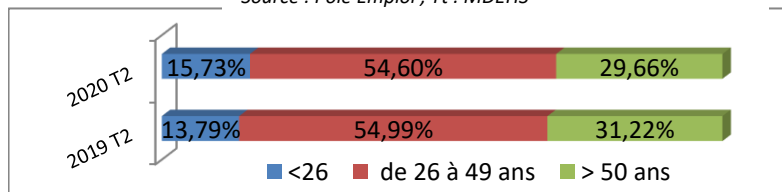
Ce début d'année 2022 marque la poursuite de la décreue importante de la demande d'emploi. Ainsi, le chiffre de 2340 demandeurs d'emploi de catégorie A inscrits à Pôle emploi à fin juin 2022 est le plus bas depuis de nombreuses années.

Néanmoins, de façon classique, le mois de juin marque généralement le point bas de la demande d'emploi sur notre territoire sur l'année. 2022 enregistre une baisse exceptionnelle : -15% par rapport à juin 2021.

Evolution annuelle et âge des Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois au 30 juin 2022 – Catégorie A

	2 ^e trimestre 2022	Evolution 2022/2021
Moins de 26 ans	303	↓ 15.8 %
De 26 à 49 ans	1286	↓ 13.6 %
50 ans et plus	751	↓ 16.8 %
Ensemble	2340	↓ 15 %

Source : Pôle Emploi ; Tt : MDEHS



Sur un an, la demande d'emploi a fortement chuté : -15% (passant de 2752 demandeurs d'emploi en juin 2021 à 2340 en juin 2022). Ces chiffres sont encore plus bas qu'avant la période covid 19.

Les jeunes et les seniors ont été les plus impactés par cette baisse avec un recul de 15.8%, soit 360 jeunes de moins de 26 ans et 16.8%, soit 751 personnes de 50 ans et plus inscrits à Pôle emploi

La catégorie de 26 à 49 ans a également enregistré un net recul avec -13.6% de demandeurs d'emploi.

Répartition sectorielle des recrutements, en cumul d'août 2021 à juillet 2022

	Nbre de recrutements	Evolution sur un an
Tous secteurs	19 779	↑ 4.6%
Agriculture	6875	↓ 8.1%
Industrie	927	↑ 9.7%
Construction	673	↑ 6%
Commerce	1734	↑ 8.7%
Services	9570	↑ 14.5%

Source : Pôle Emploi ; Tt : MDEHS

Sur un an, le nombre de recrutements a légèrement augmenté : 4.6% soit 19 779 recrutements.

Les secteurs de la construction, du commerce, de l'industrie et des services ont connu des évolutions relativement similaires avec des hausses situées entre 6% et 14.5%.

Seul le secteur de l'agriculture a connu une baisse des offres enregistrées avec -8.1%, volume malgré tout important de 6875 offres.

Indicateur de chômage au 30/06/2022 : CDCHS : 8.4% Charente-Maritime : 8.9%

Méthode de calcul : DEFEM [cat A]/(DEFEM [cat A]+Pop act occupée 2015) soit : 2340/(2340+25643)

Zoom sur...

A chaque jeune sa solution !

Le Contrat d'Engagement Jeune s'inscrit dans la continuité du plan « 1 jeune, 1 solution » mis en place en juillet 2020, une mobilisation en faveur de l'emploi des jeunes.

Le Contrat d'Engagement Jeune s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable. En vigueur à compter du 1^{er} mars 2022, le Contrat d'Engagement Jeune propose à ces jeunes un accompagnement individuel et intensif profondément renouvelé, dans un cadre exigeant, avec un objectif d'entrée plus rapide et durable dans l'emploi. Il remplace la Garantie jeunes. Le Contrat d'Engagement Jeune est mis en œuvre par les Missions Locales et Pôle emploi.

Depuis le 07 mars 2022, 161 jeunes ont intégré ce dispositif sur les 8 lieux de présence de la Mission Locale. 55% sont sans diplôme et 19% sont mineurs. Les 15 à 20 heures d'activités exigées ont principalement lieu au sein de la Mission Locale dans un premier temps. Environ 80 ateliers sont animés en interne ou par des partenaires, chaque mois sur plusieurs lieux : Pons, Jonzac, Montguyon, Saint Aigulin, et autres suivant les besoins repérés. Les jeunes ont la possibilité de s'inscrire directement en ligne aux ateliers via l'outil « inscription.com »

Plusieurs thématiques sont abordées : la mobilité, la santé, la confiance en soi, la connaissance de soi et de son environnement, l'aide à la définition et à la construction d'un projet professionnel, le développement des compétences, la recherche d'emploi, de formation ou de stages, la connaissance du territoire et des entreprises par diverses visites et rencontres, le parrainage, etc...

Cette première étape en collectif a pour objectif de dynamiser et mobiliser les jeunes, créer du lien et favoriser l'accès à l'entreprise. Le jeune effectue également des démarches en autonomie qu'il doit justifier : préparation du permis de conduire, démarches liées au logement, à la santé, activités sportives, stages en entreprises, CDD ...



Atelier CEJ dans une de nos permanences

Du changement à la Mission Locale de St Aigulin

Votre permanence de la Mission Locale de Saint Aigulin a déménagé dans de nouveaux locaux à la Maison des services, 72 rue Victor Hugo (à côté de la Poste) ! Vous pouvez dorénavant rencontrer votre conseillère les mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h30/14h-17h30. Pour la contacter en direct : 05 46 49 01 79

Agenda

Sur rendez-vous : information sur la Validation des Acquis de l'Expérience, Maison de l'Emploi, Jonzac (renseignements au 06.71.77.98.79)

½ journée d'information du créateur/repreneur d'entreprise : renseignements et inscriptions au 05.46.84.29.75

Membres constitutifs de l'association

